

ALP Section BADMINTON

Politique de prise en charge des frais

08 Janvier 2022 - Approuvé par le bureau

Le présent document a pour but de préciser les modalités financières applicables au sein de la section badminton.

Il est rappelé que notre association emploie un salarié et qu'une gestion saine s'impose pour garantir la pérennité de notre club.

1. Volants

a. Entraînements

Pendant les entraînements avec encadrement des volants **d'échauffement** en plume sont fournis (volant déjà utilisés dans une caisse dans le local). Il appartient à chaque licencié de jouer avec ses propres volants s'il souhaite jouer avec des volants neufs.

b. Compétitions jeunes

Le comité organisateur fournit des volants en plastique sur les TDJ. Des volants plumes LEAGUE 7 sont fournis par le club pour les joueurs en catégorie "TOP".

Dans les autres tournois (TRJ, CIJ, championnats de Bretagne, championnats de France) les volants plumes sont généralement fournis (par l'instance qui inscrit ou qui organise).

c. Compétitions adultes

Les Interclubs ont plusieurs régimes de fonctionnement en fonction de la division. Le capitaine d'équipe a la charge de récupérer les volants selon les règles ci-dessous.

- Pré-Nationale : deux tubes de volants par journée à domicile sont pris en charge par le club. Les autres journées sont prises en charge par le club qui reçoit.
- Régionale 2 : un tube de volant par rencontre est pris en charge par le club.
- Division 1 : un tube de volant par rencontre est pris en charge par le club.
- Division 2 et divisions hommes : un tube de volants par rencontre à domicile est pris en charge par le club. Les autres journées sont prises en charge par le club qui reçoit.

- Division Tamalous : un tube de volant par rencontre est pris en charge par le club.

d. Achat revente

Le club bénéficie d'un partenariat avec +2Bad qui permet de proposer des volants à prix préférentiel aux licenciés :

- Une boîte de YONEX AS20 : 22 euros
- Une boîte de APEX 100 : 22 euros
- Une boîte de Yonex League 7 : 15 euros

L'achat doit être réglé immédiatement soit par chèque, soit par espèce (avec appoint) auprès de Jean-Philippe ou un membre du Bureau. Il n'y a pas de crédit ou d'avance possible.

A des fins de traçabilité le suivi doit être fait dans le cahier qui est dédié dans le local.

2. Cordages

Un licencié de notre club propose de corder les raquettes. Le tarif pour bénéficier de ce service est de 16 euros. Cette somme doit être réglée avec le dépôt de raquette, dans la housse avec un chèque ou en espèce auprès de l'entraîneur, de Jean-Philippe ou d'un membre du bureau. Il n'y a pas de crédit ou d'avance possible.

A des fins de traçabilité le suivi doit être fait dans le cahier qui est dédié dans le local.

Le club supporte les deux premières équipes adultes en prenant à sa charge un cordage par joueur et par an (dans la limite de 10 joueurs par équipe et par an). Le coût pour le club de cet avantage est de plus de 300 euros par an.

Également, un cordage est offert à chaque joueur sélectionné aux championnats de France.

3. Frais d'inscription

a. Jeunes

Le club prend en charge les inscriptions aux compétitions jeunes (TDJ, TRJ). Les frais de compétitions ou de stage élite sur sélections CODEP ou Ligue ou Fédération sont pris en charge par le club.

Le club peut prendre en charge des inscriptions sur proposition de l'entraîneur et validation du bureau lorsqu'il s'agit de tournois sur sélections.

b. Adultes - Interclubs

Les droits d'inscription des Interclubs Départementaux, Régionaux ou Nationaux sont totalement pris en charge par le club.

c. Adultes - Tournois

Les droits d'inscription à des tournois organisés par le CODEP 56, la Ligue de Bretagne ou la Fédération Française sont totalement pris en charge par le club quand le licencié a été sélectionné ou inscrit par le club (Championnats de Bretagne, de France, etc...).

Les frais d'inscription à des tournois privés sont à la charge du licencié, y compris ceux organisés par le club.

4. Frais de buvette

Les frais de buvette ne sont pas pris en charge par le club, que ce soit à l'extérieur ou quand le club reçoit. Il est rappelé que les buvettes font partie des rentrées d'argent indispensables pour le fonctionnement du club.

A ce titre, chacun des participants, joueur, visiteur, coach est tenu de payer sa consommation (sandwichs, gâteau, boissons, etc...) lors des rencontres à l'extérieur ainsi que lors des rencontres se déroulant à Ploemeur.

En revanche, lors de rencontres, le club peut participer comme suit :

Pour les équipes en Pré-Nationale : une collation d'accueil à hauteur de 8 euros par équipe et un budget pour le pot fraternel 12 euros.

Pour les équipes départementales (D1, D2, DH3, DH4) : Par usage le casse-croûte est offert par le club qui reçoit. Dans le cas d'une réception à domicile, le club participe à hauteur de 17,5 euros par équipe pour un casse-croûte général.

Pour les divisions vétérans (Tamalous) : Par usage un pot d'accueil est offert par le club qui reçoit. La réception à domicile se fait généralement l'après-midi. Dans ce cas, le club participe à hauteur de 6 euros par équipe pour le pot.

Le casse-croûte ou le pot est à la charge du capitaine d'équipe pour l'organisation.

Également, les frais suivants sont pris en charge par le club :

- Un forfait de 6 euros, ainsi que le café gratuit sont offerts à chaque bénévole inscrit et aidant sur une journée complète quand le club organise une grande compétition recevant des centaines de personnes (CIJ, les plumes),
- Accompagnement entraîneur sur rencontre d'excellence spéciale :
Repas : forfait 20 euros/jour/personne.
Hôtel : forfait 40 euros maximum/jour/personne.
Des regroupements sont demandés autant que possible pour diminuer les frais d'hôtel (plusieurs personnes par chambre),
- Championnats de France sur sélection :

Repas : forfait 20 euros/jour/personne.

Hôtel : forfait 40 euros maximum/jour/personne.

Des regroupements sont demandés autant que possible pour diminuer les frais d'hôtel (plusieurs personnes par chambre),

- Autres championnats d'excellence uniques : au cas par cas.

Note : les éventuelles subventions exceptionnelles attribuées à ce titre (mairie, CODEP, ligue,) viendraient diminuer ce forfait.

Les remboursements seront faits sur la base de présentation de tickets ou facture. Une négociation est possible en amont s'il y a des difficultés pour trouver dans le forfait.

Tous les autres types de dépenses de buvette ne sont pas pris en charge par le club, quelle que soit la catégorie ou le niveau.

Toute demande de frais sortant de ce cadre doit être demandée auprès du bureau par email avant l'engagement des frais faute de quoi elle ne sera pas acceptée.

5. Frais de déplacement

Pour les frais suivants, le club peut participer, sur demande, aux frais engagés :

- Championnats de France Jeunes: Défraiement voiture sur base 0,25cts/km ou base légale pour l'entraîneur si voiture personnelle. Sinon, le train de 2e classe quand cela permet de diminuer les frais.
- Championnats de France sur sélection Adulte : Défraiement voiture sur base 0,25cts/km. Sinon, le train de 2e classe quand cela permet de diminuer les frais.
- Autres championnats d'excellence unique (Rencontre spéciales, Europe / Monde) : au cas par cas

Les rencontres courantes d'engagement (N/R/D) n'entrent pas dans la catégorie "championnat d'excellence".

Toute demande de frais sortant de ce cadre doit être demandée auprès du bureau par email avant l'engagement des frais faute de quoi elle ne sera pas acceptée.